

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° B.2023-68

OCTROI DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DES PROJETS LIFE WILD BEES ET VERGER DE LA COURTINE

Date de la convocation
12/09/23

Le 19 septembre 2023 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Fellefin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional.

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		HORNEBECK Catherine	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1	1	3	6

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe					
23	DEFEMME Catherine		SALVIAT Gérard	X		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte		BRUGERE Philippe	X		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2	3	3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie		NICOUX Renée	X		
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1	1	4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		MICHON Marie Hélène	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise		POUYAUD Bernard	X		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2	2	5	5
	TOTAL EPCI et communes	6	3	3	9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Madame Mélanie LE NUZ (Responsable animation territoriale et évaluation)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du service technique)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif et financier)

CODE PROJET : 1404 Life Wild Bees – 2304 Ateliers d'urbanisme rural

Le rapporteur expose :

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;
- Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;
- Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)
- Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;
- Vu** la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;
- Vu** la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;
- Vu** la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;
- Vu** la délibération n°B.2023-19 du Bureau syndical du 28 février 2023 concernant les travaux de restauration et la conduite de projets d'aménagements favorables aux pollinisateurs dans le cadre de l'action Life Wild Bees (Life19 NAT/FR/000975) ;
- Vu** la délibération n°B.2023-37 du Bureau syndical du 27 juin 2023 concernant l'aménagement d'un verger support de convivialité à La Courtine dans le cadre des Ateliers d'urbanisme rural ;

Contexte :

Le Bureau syndical du 28 février 2023 a approuvé par délibération n°B.2023-19 le principe de travaux de restauration de milieux naturels sur parcelles privées et d'aménagement d'espaces communaux pour favoriser la présence de pollinisateurs dans le cadre du projet Life Wild Bees.

Le budget prévisionnel 2023 adopté pour ces deux actions est respectivement de 33 000 € et 10 000 €.

A ce jour, deux projets sont en cours de concrétisation :

- La réalisation de travaux de restauration écologique sur une parcelle privée située à Millevaches pour un montant maximum de 15 000 € TTC (financements publics 84%, financement Syndicat mixte 16%),
- La réalisation de travaux d'aménagement d'un jardin favorable aux abeilles sauvages pour la commune de Sarran pour un montant maximum de 5.300 € (financements publics 80%, financement Syndicat mixte 20%).

D'autre part, le bureau syndical du 27 juin 2023 a validé une opération d'investissement urbain au profit de la commune de La Courtine afin d'aménager un verger sur des parcelles communales dans le cadre de la revitalisation du bourg. Le budget prévisionnel pour ces investissements est de 5 000 € (financement région 50%, financement Syndicat mixte 25%, participation de la commune 25%).

Description du projet :

Les travaux d'aménagement sont réalisés par le Syndicat mixte sous la forme d'une délégation de maîtrise d'ouvrage. Cette délégation prévoit le règlement du montant des travaux, investissements et fournitures par le Syndicat mixte, les financements publics ne pouvant pas être perçus directement par les maîtres d'ouvrage.

A la réception des travaux, le Syndicat mixte facture au maître d'ouvrage les dépenses réalisées duquel il déduit le montant des financements qu'il a reçus ainsi que sa propre participation.

Ce montant déduit constitue une subvention d'investissement octroyée au maître d'ouvrage par le Syndicat mixte.

Une convention de partenariat est signée avec chacun des bénéficiaires indiquant ses engagements en terme d'utilisation future des aménagements et équipements subventionnés.

Il appartient au bureau de délibérer l'octroi des subventions considérées.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- d'octroyer les subventions suivantes :

- Subventions d'équipement aux communes

Projet	Objet	Tiers	Montant maximum
Life Wild Bees (1404)	Travaux d'aménagement d'un jardin favorable aux abeilles sauvages	Commune de Sarran	5 300 €
Atelier d'urbanisme rural (2304)	Aménagement d'un verger support de convivialité	Commune de La Courtine	3 750 €

- Subventions d'équipement aux personnes de droit privé

Projet	Objet	Tiers	Montant maximum
Life Wild Bees (1404)	Travaux de restauration écologique à Millevaches	Groupement forestier des Renardières	15 000 €

- de dire que le montant des subventions octroyées constitue un montant maximum qui sera ajusté en fonction du coût réel des équipements et aménagements réalisés ;

- de dire que ces subventions sont versées sous réserve de la signature par les bénéficiaires d'une convention de partenariat dans le cadre des projets pour lesquelles elles ont été accordées ;

- d'autoriser le Président à :

- signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- prendre toute décision concernant cette opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au Vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'octroyer les subventions suivantes :

- Subventions d'équipement aux communes

Projet	Objet	Tiers	Montant maximum
Life Wild Bees (1404)	Travaux d'aménagement d'un jardin favorable aux abeilles sauvages	Commune de Sarran	5 300 €
Atelier d'urbanisme rural (2304)	Aménagement d'un verger support de convivialité	Commune de La Courtine	3 750 €

- Subventions d'équipement aux personnes de droit privé

Projet	Objet	Tiers	Montant maximum
Life Wild Bees (1404)	Travaux de restauration écologique à Millevaches	Groupement forestier des Renardières	15 000 €

- de dire que le montant des subventions octroyées constitue un montant maximum qui sera ajusté en fonction du coût réel des équipements et aménagements réalisés ;
- de dire que ces subventions sont versées sous réserve de la signature par les bénéficiaires d'une convention de partenariat dans le cadre des projets pour lesquelles elles ont été accordées ;

- d'autoriser le Président à :

- signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- prendre toute décision concernant cette opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6	0	0
Départemental = 6	2	1	3	6	0	0
Communes = 8	1	3	5	5	0	0
EPCI = 4	1	3	4	4	0	0
TOTAL = 24		9	15	21	0	0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 27/09 2023
Et qu'elle a été affichée le 27/09 2023



REÇU LE
27 SEP. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

